

Estonie

La République d'Estonie a ratifié la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles le 23 novembre 2006. Suite à son entrée en vigueur, de nombreuses initiatives et mesures ont été mises en œuvre ou poursuivies avec succès.

Le programme du Gouvernement estonien comporte notamment les priorités suivantes :

- **Lancer la stratégie 2020 d'action culturelle** – les nouvelles directives qu'elle contient soulignent le rôle essentiel de la culture pour différents secteurs de la société comme en matière de développement durable. Cette stratégie doit permettre d'envisager la culture dans une perspective plus large et d'étudier les priorités des années à venir.
- **Poursuivre les activités du Fonds de dotation culturelle**, personne morale de droit public dont la mission consiste à soutenir les arts, la culture traditionnelle, l'exercice physique et le sport ainsi que la construction et la rénovation d'immeubles à vocation culturelle, en recueillant des fonds à ces fins et en ciblant l'affectation.
- **Concrétiser le potentiel des industries de la culture et de la création** en sensibilisant l'opinion et en soutenant les incubateurs d'entreprises de création, les centres de développement et les activités exportatrices.
- **Valoriser la richesse culturelle et l'accès à la culture** en organisant des années thématiques, par exemple des programmes annuels consacrés au théâtre, au design, aux musées, etc.
- **Souligner l'importance de la numérisation** afin de développer des outils innovants susceptibles de protéger et promouvoir le patrimoine culturel et d'élargir l'accès à cet héritage commun.
- **Poursuivre les actions visant à valoriser la diversité culturelle** – laquelle émane d'une multitude de régions, de langues, de coutumes, d'expressions et de patrimoines culturels. Le Ministère de la culture et le Ministère de l'éducation et de la science agissent pour garantir l'égalité des chances aux minorités linguistiques et culturelles et aux catégories de population ayant des besoins spécifiques, afin qu'elles puissent participer aux activités culturelles et exprimer leur créativité.
- **Mettre en œuvre des stratégies d'intégration** – établir les fondements et les objectifs d'une politique de l'intégration en Estonie, ainsi que les mesures requises pour leur concrétisation.
- **Valoriser les initiatives et le rôle des différents secteurs et acteurs du monde de la culture**, en reconnaissant l'importance cruciale du secteur privé et de diverses ONG pour l'équilibre du paysage culturel.

L'Estonie a signé des accords de coopération culturelle avec plus de 40 États. Les orientations du programme de coopération pour le développement sont fixées dans la Stratégie 2011-2015 de coopération estonienne pour le développement et pour l'aide humanitaire. Les partenaires prioritaires de l'Estonie sont l'Afghanistan, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Moldavie, la Géorgie, l'Ukraine et la Biélorussie. L'Estonie souhaite que le développement des petites et moyennes entreprises englobe notamment le secteur des industries de la culture et de la création. Plusieurs organisations de la société civile ont d'ores et déjà noué de longue date des liens professionnels avec différents pays africains.

L'Estonie n'a décelé aucune situation spéciale au sens où l'entend l'article 8 de la Convention.

La vie culturelle en Estonie repose pour partie sur les organisations et les initiatives qui émanent de la société civile, qu'il ne s'agit pas de considérer comme un simple vivier d'artistes et de créateurs, mais aussi comme un acteur naturel du débat et de la prise de décision. L'Estonie accorde une grande importance à l'action des ONG, qui sont essentielles à la réalisation de ses objectifs de coopération pour le développement.

L'Estonie a célébré en 2008 l'année européenne du dialogue interculturel. De nombreuses manifestations organisées à cette occasion n'ont eu lieu que grâce au travail et à l'engagement des organisations de la société civile.

Le texte intégral du Rapport périodique quadriennal sur les mesures visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles en Estonie dans le cadre de la Convention de l'UNESCO de 2005 donne une présentation plus détaillée des initiatives évoquées ci-dessus.